

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 13 décembre 2016, à 18 h 00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux

Sont absents :

Marc Gagnon	
Éliette Jenneau	
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Serge Poirier	
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Katherine Plante	Directrice, service du secrétariat général et des archives

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général par intérim
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, services éducatifs adultes et formation professionnelle
Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications

En l'absence de Madame Katherine Plante c'est Madame Paule-Andrée Bouvier qui agira en tant que secrétaire de la rencontre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum. (18h06)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

IICEI617-016

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

4. **ÉTUDE DE DOSSIERS**

4.1 **POLITIQUE 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

IICEI617-017

4.1.1 **VOYAGE COSTA RICA 2017 JOSEPH-HERMAS-LECLERC**

CONSIDÉRANT le besoin de service d'agence de voyages pour le Costa Rica pour le printemps 2017 pour un groupe de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc ;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif et autres ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'OCTROYER un contrat de services d'agence de voyage à l'agence Club Voyage Tourbec de Laval, pour un montant de 160 979 \$ non taxable, conformément aux documents déposés.

Adopté à l'unanimité.

IICEI617-018

4.1.2 **VOYAGE GUATEMALA 2017 JEAN-JACQUES-BERTRAND**

CONSIDÉRANT le besoin de service d'agence de voyages pour le Guatemala pour le printemps 2017 pour un groupe de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand ;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif et autres ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'OCTROYER un contrat de services d'agence de voyage à l'agence OmniTours de Québec, pour un montant de 102 438 \$ non taxable, conformément aux documents déposés.

Adopté à l'unanimité.

Commentaires de Madame Marie-Claude Noiseux: Peut-il y avoir une possibilité que le groupe d'élèves se joignent à un autre voyage?

Monsieur Mario Beauvais dit que c'est possible de faire réviser le nombre d'élèves qui voyage. Il y a un peu de flexibilité.

Monsieur Eric Racine dit que nous vérifierons ce qui s'est passé l'an dernier.

Madame Marie-Claude Noiseux veut juste que l'on s'assure de ne pas ravoir cette problématique.

IICE1617-019

4.1.3 RACCORDEMENT ET SERVICES DE RÉPONSES AUX ALARMES

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT le besoin de raccorder les systèmes d'alarme intrusion et incendie à un central de surveillance et d'obtenir un service de réponses aux alarmes ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard-Boivin appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'OCTROYER un contrat de services de raccordement des système d'alarme intrusion et incendie et de service de réponses aux alarmes à la firme Alarmex Inc. de _Saint-Jean-sur le Richelieu, pour un montant de 149 645.14 \$ taxes incluses, conformément aux documents déposés.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Lavoie cela n'a pas été fait l'an dernier?

Monsieur Mario Beauvais dit : c'est en 2014 que cela a été fait car c'était un contrat de 2 ans.

4.2 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

IICE1617-020

4.2.1 CHOIX DE LIMITES CSST

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise ;

CONSIDÉRANT l'analyse de notre dossier concernant les coûts associés aux lésions professionnelles et la recommandation de Madame Céline Marcoux de la firme « Gestion Dossier Santé Sécurité » ;

Il est proposé par Monsieur Claude Nadeau et appuyé par Madame Suzie Lambert

DE fixer la limite par réclamation à 9 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2017 ;

D'AUTORISER madame Anick Héту, directrice de Service des ressources humaines à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de Val-des-Cerfs le formulaire « Attestation du choix de la limite par lésion » et à communiquer ce choix à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Lavoie : par rapport à l'an dernier. C'était une bonne année?

Madame Anick Héту dit que nous avons bien fait de prendre 9.

5. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

